



PROFESSEURS CONTRACTUELS



LIVRET DISCIPLINE LANGUES VIVANTES



INFORMATIONS GENERALES

QUEL CADRE DIDACTIQUE

LES REPÈRES D'ÉVALUATION

LA FORMATION

QUELQUES RESSOURCES

INFORMATIONS GENERALES

1. Affectation dans un établissement et premiers contacts

Dès votre arrivée dans un établissement, il est nécessaire :

- **d'identifier vos interlocuteurs principaux :**

- **les membres du secrétariat de direction** ; ils vous fourniront votre emploi du temps et pourront vous aider dans vos démarches

administratives liées à votre prise de fonction

- **le chef d'établissement et son adjoint** (*le chef d'établissement est nommé « proviseur » en lycée et « principal » en collège*) ; le secrétariat de direction vous rapprochera du chef d'établissement auprès duquel vous devez vous présenter lors de votre prise de fonction

- **le CPE** (= conseiller principal d'éducation)

- **les différents professeurs principaux** des classes que vous aurez en charge afin de connaître les situations particulières de certains élèves

- **le référent numérique** qui vous fournira les codes d'accès au logiciel de gestion des élèves et qui pourra vous renseigner sur la démarche à suivre pour accéder et réserver du matériel numérique mis à disposition des élèves dans l'établissement (ex : salle informatique).

- **De vous procurer**, auprès du service de l'intendance, **les codes et les identifiants qui vous permettront d'accéder aux outils numériques** de l'établissement et **au photocopieur**, mais aussi **les clés de salles** et d'accès au parking des professeurs le cas échéant.

- **De vous rapprocher de l'équipe de langues vivantes.**

Dès réception de votre NUMEN (= numéro unique attribué à chaque personnel du Ministère de l'Éducation nationale), il est impératif d'activer votre adresse électronique professionnelle (au format : prenom.nom@ac-grenoble.fr ; un chiffre peut être ajouté pour traiter les homonymes).

Il est recommandé d'utiliser cette adresse électronique pour toutes vos communications professionnelles ; les adresses électroniques personnelles ne doivent pas être utilisées dans le cadre de votre mission de professeur.

2. Les obligations de service

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur

Chaque établissement a un règlement intérieur propre qui définit les droits et les devoirs de chacun. Vous devez prendre connaissance de ce règlement intérieur, le respecter et le faire respecter. Le règlement intérieur se trouve dans le carnet de correspondance (appelé aussi « carnet de liaison ») des élèves. Ce carnet de liaison peut aussi servir de communication avec les familles grâce aux pages dédiées à cet effet.

- Prendre en charge les élèves

Vous avez la responsabilité légale des élèves qui vous sont confiés pendant leurs heures de cours dans votre discipline. Par conséquent, il est impératif de respecter les points suivants :

- prendre connaissance des horaires en vigueur dans l'établissement et des modalités de prise en charge des classes (les élèves attendent-ils le début du cours devant la salle de classe ? Ou l'enseignant doit-il aller les chercher dans la cour après chaque récréation ?)
- être ponctuel
- effectuer l'appel au début de chaque heure et signaler les absences ou les retards conformément aux procédures établies dans l'établissement. L'appel se fait à partir de l'ordinateur dans votre salle de classe via un logiciel de gestion des élèves (ex : Pronotes)
- toujours veiller à ce qu'un autre élève (l'élève délégué par exemple) accompagne tout élève qui serait amené à quitter la salle de classe
- ne jamais quitter votre classe, votre priorité est d'assurer la sécurité des élèves qui vous sont confiés. En cas d'urgence, demander à deux élèves de se rendre à la Vie Scolaire (bureau du CPE)
- ne laisser jamais sortir les élèves avant la sonnerie.

- Remplir le cahier de textes de la classe

Il est obligatoire pour l'enseignant de renseigner régulièrement le cahier de textes de la classe. Utiliser des termes simples et accessibles de façon à ce que les parents puissent suivre le travail effectué en classe et comprendre clairement les consignes pour le travail à faire à la maison. Le cahier de texte n'est pas renseigné en langue étrangère mais en français.

- Suivre et évaluer les élèves

Evaluer régulièrement les élèves et saisir systématiquement les résultats dans le logiciel dédié font partie de la mission de l'enseignant. L'enseignant ne doit pas attendre la fin du trimestre ou semestre pour rentrer les résultats des évaluations de ses élèves sur le logiciel dédié ; les notes doivent être saisies sur ce logiciel au fur et à mesure afin d'informer les élèves, leurs familles et l'administration.

A la fin de chaque trimestre (ou semestre, en fonction du mode de fonctionnement de l'établissement), vous devez remplir les bulletins scolaires de chacun de vos

élèves en respectant la date de saisie avant chaque conseil de classe. Votre participation aux conseils de classe est obligatoire ainsi qu'aux réunions parents-professeurs.

Renseignez-vous dans l'établissement pour obtenir le calendrier annuel de ces principales échéances.

3. Les temps forts d'une année scolaire

Que ce soit en collège ou en lycée, l'année scolaire est rythmée par des échéances régulières et obligatoires pour tous les enseignants :

- **les conseils de classe** (en fin de trimestre ou de semestre) : c'est une instance pédagogique qui est chargée du suivi et de l'évaluation des acquis de l'élève. Le conseil de classe répond également aux questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il est composé de membres du personnel de l'établissement, de délégués d'élèves et de parents d'élèves

- **les réunions parents-professeurs** (les modalités et fréquences sont fixées par chaque établissement) : ces réunions officielles ont pour but de favoriser la communication et la collaboration entre l'école et les familles. Ces réunions permettent également de mieux informer les parents du parcours scolaire de leur enfant et de son comportement en classe.

- **les conseils d'enseignements** : cette instance pédagogique, placée sous la supervision du chef d'établissement, réunit une ou plusieurs fois dans l'année les professeurs d'une même discipline. Le conseil d'enseignement a pour fonction de favoriser les coordinations nécessaires entre les enseignants pour la mise en place de projets pédagogiques, pour harmoniser des exigences et des progressions, pour définir de nouvelles stratégies en vue de l'amélioration des enseignements et des apprentissages des élèves, pour mener une réflexion sur le renouvellement des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques, pour le projet de répartition de service de l'année scolaire suivante, etc.

D'autres moments et réunions officiels rythment aussi la vie de l'établissement et dans la plupart des cas, ce sont les représentants élus des enseignants qui y assistent : le conseil d'administration (= CA), le conseil pédagogique, le conseil école-collège, la commission éducative, le conseil de discipline, etc.

4. La posture du professeur et la gestion de classe

Vous contribuez, comme tout professeur, à la formation sociale et civique des élèves. Vous devez donc **vous conduire et agir de façon éthique et responsable** avec les élèves qui vous sont confiés. Ce savoir-être est également un moyen, entre autres, pour l'enseignant d'asseoir son autorité dans la classe.

Voici quelques conseils :

- En début de séance :

- assurez-vous que les élèves entrent en classe dans le calme. Vous pouvez éventuellement les accueillir individuellement à la porte au moment de l'entrée en classe. Veillez à attendre que les élèves soient installés et que le silence soit revenu pour démarrer le cours
- procédez ensuite à l'appel
- enchaînez rapidement avec les activités prévues pour éviter tout moment de flottement propice aux bavardages et autres distractions

- Pendant la séance :

- veillez à instaurer un climat propice à l'apprentissage ; il est important d'établir des règles de fonctionnement simples dans la classe mais essentielles pour le bon déroulement des cours. Et l'enseignant doit veiller à être constant et ferme dans l'application de ces règles pour ne pas perdre en crédibilité
- adoptez une attitude bienveillante et respectueuse, et encouragez les élèves quand l'occasion se présente. De même, veillez à ne pas vous concentrer trop longtemps sur un seul élève ou groupe d'élèves, les autres élèves ont également besoin de vous pour avancer dans la séance
- modulez le ton et le volume de votre voix et attendez que les élèves soient à votre écoute lors des consignes et explications orales ; ne pas crier pour couvrir un éventuel bruit ambiant. Evitez d'utiliser un langage familier avec les élèves
- donnez des consignes de travail précises et compréhensibles de tous ; ces consignes seront données en langue étrangère, elles seront concises et si nécessaire reformulées par un autre élève
- ne laissez pas les élèves prendre la parole sans y avoir été invités
- écrivez lisiblement au tableau et essayez d'organiser l'espace du tableau de façon claire
- donnez du rythme à votre séance et évitez le cours magistral (voir partie « Cadre didactique » pour plus de détails)
 - évitez de rester derrière votre bureau ou devant le tableau ; circulez dans la classe pour vérifier le travail des élèves

- En fin de séance :

- veillez à ce que les élèves aient le temps de finir de copier la trace écrite s'il y en a une et de noter calmement les éventuels devoirs dans leur agenda
- les élèves quittent votre cours quand vous les en avez autorisés ; les élèves ne doivent jamais sortir de votre cours avant la sonnerie car ils sont sous votre responsabilité
- demandez à chaque élève de laisser sa table propre et de ranger sa chaise sous la table, cela facilite le travail pour les agents de service
- tout comme l'entrée en classe, la sortie de cours doit se faire dans le calme

Quelques autres conseils

- face à un élève difficile :

- renseignez-vous auprès du professeur principal de l'élève en question ou du CPE de l'établissement ; un élève est rarement en conflit avec un seul enseignant
- graduez votre réaction face à son comportement inadapté : signalez-lui tout d'abord à l'oral en rappelant le règlement avant de passer ensuite à une punition ou une remarque écrite objective dans son carnet de correspondance
- n'annoncez pas une punition que vous ne pourrez pas appliquer et il est interdit de sanctionner un comportement inadapté par un zéro
- gardez votre calme, ne vous emportez pas

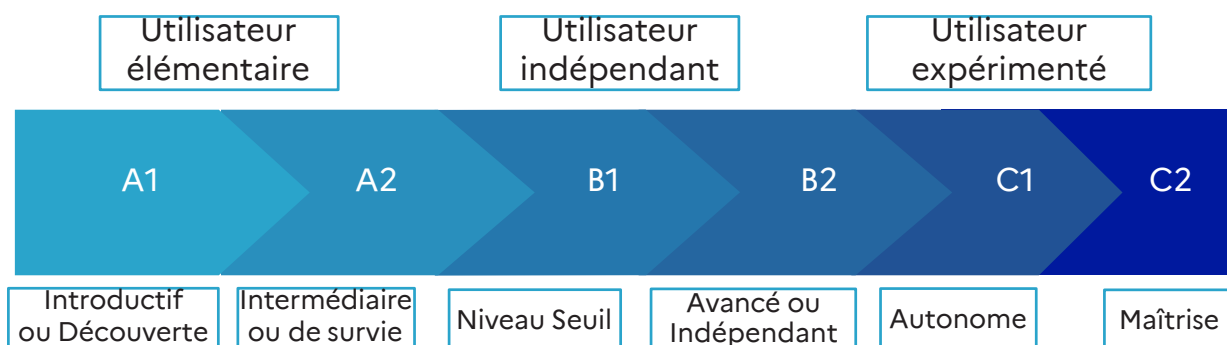
- face à une classe difficile :

- renseignez-vous auprès du professeur principal de la classe en question ou du CPE de l'établissement
- demandez à chaque élève de déposer son carnet de correspondance sur la table en début de cours ; en cas de besoin, vous pourrez prendre ce carnet rapidement sans entrer en conflit avec l'élève qui refuserait éventuellement de vous le donner
- séparez les élèves bavards et si besoin, faites un plan de classe où les places attribuées seront fixes
- variez les types d'activités et les modalités de travail (individuel, en binôme, en groupe) pendant la séance
- ne donnez pas de punition collective, de même ne donnez pas d'évaluation en guise de punition

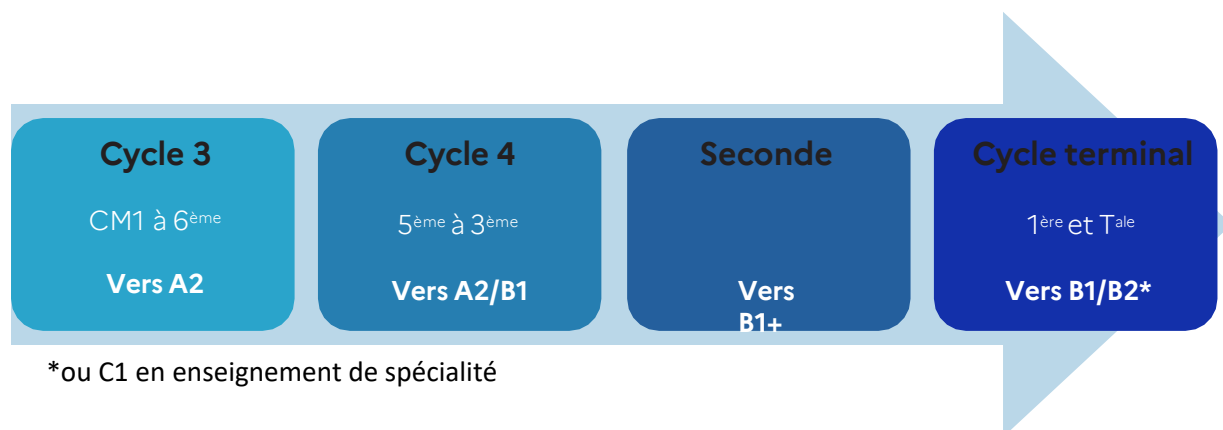
Il existe un référentiel-métier, publié au [Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013](#), qui définit les compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.

QUEL CADRE DIDACTIQUE ?

Dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes, l'élève doit apprendre à comprendre des messages oraux et écrits ainsi qu'à s'exprimer à l'oral et à l'écrit en continu et en interaction. Pour cela, l'enseignement **proposé tient compte prioritairement de la dimension culturelle spécifique à la langue enseignée**. La langue est au service de la communication entre élèves, ce qui exclut toute approche uniquement basée sur l'enseignement de la grammaire. Le niveau linguistique visé est différent selon les langues choisies par les élèves (LVA, LVB ou LVC). C'est le **Cadre européen commun de référence pour les langues** qui sert d'outil pour entraîner et évaluer les élèves. [En savoir +](#)



De façon globale, les niveaux visés sont ainsi répartis tout au long de la scolarité de l'élève.



Pour chacun des cycles, des **programmes culturels nationaux** communs à toutes les langues sont publiés au Bulletin officiel par le Ministère de l'Éducation nationale. Il appartient à tous les professeurs d'inscrire leur enseignement dans le cadre de ces programmes.

Au collège

Cycle 3

- la personne et la vie quotidienne
- repères géographiques, historiques et culturels de la langue étudiée
- l'imaginaire

Cycle 4

- langages
- école et société
- voyages et migrations
- rencontres avec d'autres cultures



[Programmes généraux d'enseignement au collège](#)

Au lycée

Les enseignements sont organisés selon une entrée culturelle déclinée en **8 axes**, dont **6 au choix du professeur** sont travaillés durant l'année scolaire :

Classe de Seconde → Vivre ensemble

1. Vivre entre générations
2. Les univers professionnels, le monde du travail
3. Le village, le quartier, la ville
4. Représentation de soi et rapport à autrui
5. Sports et société
6. La création et le rapport aux arts
7. Sauver la planète, penser les futurs possibles
8. Le passé dans le présent

Classes de Première et Terminale → Gestes fondateurs et mondes en mouvement

1. Identités et échanges
2. Espace privé et espace public
3. Art et pouvoir
4. Citoyenneté et mondes virtuels
5. Fictions et réalités
6. Innovations scientifiques et responsabilité
7. Diversité et inclusion
8. Territoire et mémoire



[Les programmes en langues vivantes au lycée](#)

Lors de sa préparation de cours, le professeur s'appuie à la fois sur les programmes culturels et le CECRL pour inscrire son enseignement dans une **perspective actionnelle**.

Concrètement, il s'agit de placer les élèves dans un **contexte social** pour donner du sens à leurs apprentissages. Les élèves ont à réaliser une **tâche** pour un destinataire clairement identifié, ce qui les invite à mobiliser leurs acquis pour remplir la mission qui leur a été confiée.

Le cours comprend en conséquence des **apports linguistiques**, mais il ne s'y limite pas. Il est de fait un lieu privilégié pour l'**exploration culturelle**, la **formation à l'esprit critique** et l'**apprentissage du vivre ensemble via la confrontation à l'altérité**.

Le professeur propose des **scénarios d'apprentissage** (également appelés « séquences pédagogiques ») dont la complexité intellectuelle et linguistique de la tâche de production de fin de projet est en adéquation avec le niveau européen visé. Chaque séquence est composée de **séances** qui visent un ou des **objectifs** clairs, explicites et évaluables. Le scénario d'apprentissage est adossé à une **problématique** qui vise à susciter l'intérêt des élèves et leur raisonnement par-delà les idées reçues et les stéréotypes.

VIDÉO

[Comment bâtir un scénario d'apprentissage ?](#)

Les séances sont organisées autour **d'étapes** et **d'activités** adaptées au format horaire et à la classe, facilitant les interactions à l'oral entre élèves, la réflexion collective et personnelle.

Une trace écrite ou orale des échanges peut constituer une aide précieuse à l'apprentissage.

L'on peut distinguer plusieurs étapes fondamentales dans un cours de langue vivante :

- **La phase de reprise**, au cours de laquelle le professeur propose à l'ensemble des élèves de réactiver les apports de la ou des séances précédentes. Il s'agit d'un temps important dans la séance car il permet à chaque élève de consolider ses acquis.
- **La phase de découverte et de réception**, moment clé où les élèves vont être confrontés à un nouveau support écrit, oral ou (audio)visuel. L'on privilégiera des **documents authentiques**, c'est-à-dire non adaptés pour des apprenants de langue étrangère, ce afin de mettre les élèves en contact étroit avec la réalité linguistique et culturelle.
Lors de cette phase de découverte, le professeur veillera à s'appuyer sur ce que les élèves comprennent au lieu d'enfermer leur approche du document par un questionnement trop précis. Il aura également renseigné les élèves en amont sur les raisons pour lesquelles ce document est soumis à l'étude.
- **La phase de production et de mémorisation**, au cours de laquelle les élèves sont amenés à mobiliser les connaissances issues de l'étude du support précédent et à les mettre en lien avec d'autres documents étudiés précédemment pour produire à l'oral ou à l'écrit. C'est durant cette étape que la **langue** est **enrichie**, complexifiée, **toujours dans le contexte de la thématique** du scénario d'apprentissage. Cette phase peut inclure des **temps courts de réflexion sur la langue** et de manipulation raisonnée.

Durant ces trois étapes, le professeur de langue vivante veillera à :

Animer les échanges en utilisant uniquement la **langue cible** (c'est-à-dire celle qu'il enseigne) sauf à de rares exceptions

- ✓ Adopter une **attitude** bienveillante et encourageante vis-à-vis des élèves, en dédramatisant l'erreur linguistique notamment
- ✓ **Favoriser la prise de parole entre élèves** au détriment de sa propre prise de parole, qui doit être largement minoritaire et se limiter à l'annonce des consignes de travail
- ✓ Mettre en activité chaque élève le plus souvent possible, notamment en variant les **modalités pédagogiques de travail** (travail individuel en silence, travail collaboratif avec d'autres élèves, travail collégial)
- ✓ S'appuyer sur les connaissances et compétences de **tous les élèves** et pas seulement des élèves les plus dynamiques, volontaires et/ou à l'aise dans la langue étudiée

QUELS REPÈRES D'ÉVALUATION ?

L'évaluation des connaissances et des compétences des élèves se doit d'être bienveillante et positive. Les appréciations portées sur le travail de l'élève (copie, bulletin trimestriel, livret scolaire) mentionnent **d'abord ce que l'élève sait faire** avant de proposer des **conseils** pour progresser.



[Types d'évaluation dans un scénario d'apprentissage](#)

Au collège

L'évaluation en langue vivante entre dans le cadre du domaine 1.2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il convient de positionner les élèves en référence aux échelles des niveaux décrits par le CECRL pour déterminer leur niveau de maîtrise du socle commun.

Le positionnement final intervient dans le calcul des points retenu pour l'obtention du brevet.



[Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ?](#)

Au lycée

L'évaluation comptant pour le baccalauréat débute dès la classe de Première.

VIDÉO

[Évaluation au baccalauréat en langues vivantes](#)

QUELLES RESSOURCES ?



Le portail académique interlangues offre de nombreuses ressources (programmes officiels, ressources pédagogiques, liens vers les sites académiques pour chaque langue, coordonnées des inspecteurs pédagogiques régionaux, formation académique pour préparer les concours)

➤ <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

<https://anglais-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/se-former-0>



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

Langues vivantes // Fiche
d'accompagnement des contractuels

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

